

**Contact Hamilton pour les Services à
l'Enfance et à l'Adaptation**
États financiers

31 mars 2025

Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation

Table des matières

31 mars 2025

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière.....	1
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	2
État des flux de trésorerie.....	3
Notes complémentaires	4
Tableau du rapport annuel de rapprochement	7

Aux administrateurs de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, ainsi que l'état des résultats et de l'évolution du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « référentiel comptable »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la méthode comptable. Les états financiers ont été préparés afin de permettre à l'Organisme de se conformer au référentiel comptable. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel comptable, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Burlington (Ontario)

Le 26 juin 2025

MNP sr l

Comptables professionnels agr  es

Experts-comptables autoris  s

**Contact Hamilton pour les Services à
l'Enfance et à l'Adaptation**
État de la situation financière
Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 324 681	2 347 477
Débiteurs	19 086	—
Taxe de vente harmonisée à recevoir	336 295	374 488
Charges payées d'avance	14 818	13 382
	3 694 880	2 735 347
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 908 230	1 322 923
Excédent à rembourser au Ministère (note 3)	1 722 553	1 348 327
	3 630 783	2 671 250
Engagements (note 4)		
Solde des fonds (déficit)		
Grevés d'une affectation interne	65 309	65 309
Grevés d'une affectation externe	(1 212)	(1 212)
	64 097	64 097
	3 694 880	2 735 347

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Contact Hamilton pour les Services à
l'Enfance et à l'Adaptation**
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
Exercice clos le 31 mars 2025

	Ministère	Autre que le Ministère	2025	2024
Produits				
Subventions du Ministère (note 2)	21 987 507	—	21 987 507	18 007 901
Produit d'intérêts	523	—	523	—
	21 988 030	—	21 988 030	18 007 901
Charges				
Salaires	3 669 927	—	3 669 927	3 890 881
Services achetés pour les clients	16 284 783	—	16 284 783	11 788 454
Avantages sociaux	731 456	—	731 456	840 596
Autres services	111 578	—	111 578	28 078
Loyer et intérêts hypothécaires	159 230	—	159 230	356 005
Autres fournitures et matériel	71 854	—	71 854	60 931
Fournitures et matériel informatiques	52 925	—	52 925	58 294
Services professionnels ou sous-traités	85 525	—	85 525	154 935
Publicité et promotion	14 607	—	14 607	8 651
Services informatiques professionnels ou sous-traités	169 108	—	169 108	96 430
Formation du personnel	44 570	—	44 570	56 330
Communication	79 956	—	79 956	72 400
Déplacements	36 345	—	36 345	26 610
Réparation et entretien	695	—	695	2 615
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	19 254	—	19 254	5 453
Assurances	34 057	—	34 057	28 953
Services publics	9 542	—	9 542	9 316
Charges liées au conseil d'administration	38 392	—	38 392	1 098
	21 613 804	—	21 613 804	17 486 030
Excédent des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	374 226	—	374 226	521 871
Excédent de financement à rembourser au Ministère (note 2)	(374 226)	—	(374 226)	(522 599)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	—	—	(728)
Solde des fonds (déficit) à l'ouverture de l'exercice	(1 212)	65 309	64 097	64 825
Solde des fonds (déficit) à la clôture de l'exercice	(1 212)	65 309	64 097	64 097

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Contact Hamilton pour les Services à
l'Enfance et à l'Adaptation**
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	—	(728)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(19 086)	158
Taxe de vente harmonisée à recevoir	38 193	(192 692)
Charges payées d'avance	(1 436)	(3 032)
Créditeurs et charges à payer	585 307	(503 744)
Excédent à rembourser au Ministère	374 226	(13 827)
Variation de la trésorerie, montant net	977 204	(713 865)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 347 477	3 061 342
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 324 681	2 347 477

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Description de l'Organisme

L'Organisme est un organisme sans but lucratif qui a été constitué par lettres patentes le 18 octobre 1999. Son mandat est de mettre en œuvre le plan du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère » ou « MESSC ») relatif à la politique « Pour des services au service des gens ».

En tant qu'organisme sans but lucratif, il est exempté d'impôt en vertu de l'alinéa 149 (1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Organisme et le Ministère ont signé un contrat de services qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un autre contrat vienne le remplacer. Aux termes de ce contrat, l'Organisme doit clore ses exercices les 31 mars et se conformer aux exigences d'informations financières et de financement du Ministère.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principales méthodes comptables précisées dans l'entente de financement conclue avec le Ministère. La méthode comptable utilisée dans les états financiers est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception de ce qui suit :

- a) Les immobilisations acquises sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la charge est engagée;
- b) Aucun amortissement n'est fourni au sujet des immobilisations, car elles sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont acquises;
- c) Aucune charge à payer n'est constatée pour les charges se rattachant aux prochains exercices visés par l'entente de financement.

Directives du MESSC

Les subventions provenant du MESSC sont accordées à l'Organisme selon l'entente de financement annuelle qui lui donne comme mandat de fournir des services à des bénéficiaires admissibles. Dans le cas des Services à l'enfance, les services sont offerts aux enfants admissibles d'Hamilton. Des services sont aux offerts aux adultes admissibles ayant une déficience intellectuelle de la région d'Hamilton-Niagara. Le montant des subventions reçues au cours de l'exercice 2025 s'élève à 21 987 507 \$ (18 007 901 \$ en 2024). Selon l'entente de financement conclue avec le MESSC, l'Organisme doit rembourser au MESSC les fonds qu'il n'a pas utilisés, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges sera comptabilisé comme un passif à la clôture de l'exercice. À la clôture de l'exercice considéré, l'excédent des produits sur les charges s'est chiffré à 374 226 \$ (522 599 \$ en 2024).

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affecté pour comptabiliser les apports.

Le fonds grevé d'une affectation externe présente le financement reçu du MESSC, et les charges de fonctionnement et d'administration des divers programmes sont réglées au moyen de ce financement.

Le fonds grevé d'une affectation interne présente le financement et les charges qui ne sont pas liés au MESSC.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les fonds détenus dans un compte bancaire.

Comptabilisation des produits

Les subventions du Ministère et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont dus en vertu du contrat, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les directives du Ministère exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Les coûts de transaction et de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent net des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») au coût et, ultérieurement, au coût ou au coût après amortissement, conformément au chapitre 3856, « Instruments financiers », des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé (« NCECF »). Les coûts de transaction directement imputables à des opérations entre apparentés sont comptabilisés immédiatement dans l'état des résultats, les variations étant comptabilisées dans les soldes des fonds.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisme regroupe les actifs pour les tests de dépréciation lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier individuellement chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

En ce qui a trait aux instruments d'emprunt contractés entre apparentés évalués au coût, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : la valeur non actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts de l'instrument; la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif à la date de clôture; et le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent net des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent net des produits sur les charges de la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

Contact Hamilton pour les Services à l'Enfance et à l'Adaptation

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Contrats avec le MESSC

L'Organisme est économiquement dépendant du MESSC. Selon les modalités de l'entente de financement, les fonds non utilisés en vertu du contrat doivent être remboursés au MESSC, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier.

L'entente comporte une exigence selon laquelle la direction doit produire un rapport annuel de rapprochement (RAP) qui présente un résumé des produits et des charges par service et tout excédent ou déficit relatif au contrat de services qui en découle.

Le solde des fonds à remettre au Ministère indique la situation de l'Organisme selon le contrat au 31 mars 2025. L'excédent ou le déficit présenté dans les états financiers différera de celui indiqué dans le tableau du rapport annuel de rapprochement en annexe en raison des instructions particulières de préparation de ce rapport.

4. Engagements

L'Organisme loue son espace de bureau aux termes d'un contrat de location-exploitation qui prend fin en juin 2029. Les loyers futurs à payer se présentent comme suit :

	\$
2026	156 478
2027	160 855
2028	165 227
2029	41 580
	<u>524 140</u>

5. Instruments financiers

À moins d'indication contraire, les administrateurs sont d'avis que les instruments financiers de l'Organisme ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit.

Risque d'illiquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, il surveille les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 mars 2025, les passifs financiers les plus importants sont les créiteurs et charges à payer et l'excédent à rembourser au Ministère.

Ministère des Services sociaux et communautaires et ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Tableau du rapport annuel de rapprochement

Exercice clos le 31 mars 2025

	Allocation à l'administration centrale	DI – Soutien communautaire			DI – Administration du programme Passeport	Services pour enfants ayant une déficience intellectuelle			CNPC	PSPD	TSAF	Planification coordonnée des services	Coordination des services à l'enfance – Gestion des cas	Autre que le Ministère	Total	
		SOPDI	DI – Processus de coordination	DI – Soutien temporaire aux familles		Mécanisme d'accès – Enfants	Comité consultatif sur les placements en établissement	BPC – Améliorations des services communautaires								
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	2025 \$	2024 \$
Produits																
Subventions – MSESSC	—	2 539 278	183 600	621 900	1 121 903	67 707	19 088	70 000	16 569 210	93 380	180 354	376 667	144 420	—	21 987 507	17 397 036
Subventions – Ministère de la Santé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	610 865
Autres produits	523	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	523	—
	523	2 539 278	183 600	621 900	1 121 903	67 707	19 088	70 000	16 569 210	93 380	180 354	376 667	144 420	—	21 988 030	18 007 901
Charges																
Salaires	177 737	1 656 512	122 476	—	703 263	25 144	15 906	58 333	333 195	77 813	137 830	256 892	104 826	—	3 669 927	3 890 881
Services achetés pour les clients	—	5 365	2 299	456 795	200	3 512	—	—	15 816 612	—	—	—	—	—	16 284 783	11 788 454
Avantages sociaux	40 669	311 667	26 923	—	137 776	4 219	3 182	11 667	54 467	15 567	38 698	54 213	32 408	—	731 456	840 596
Autres services	20 268	80 000	—	—	11 310	—	—	—	—	—	—	—	—	—	111 578	28 078
Loyer et intérêts hypothécaires	—	85 000	—	—	60 000	—	—	—	—	—	—	14 230	—	—	159 230	356 005
Autres fournitures et matériel	6 743	18 680	767	51	31 016	1 779	—	—	2 746	—	28	10 044	—	—	71 854	60 931
Fournitures et matériel informatiques	17 310	16 855	—	—	22 687	—	—	—	—	—	—	(3 927)	—	—	52 925	58 294
Services professionnels ou sous-traités	48 960	1 998	856	—	14 318	3 139	—	—	15 960	—	147	147	—	—	85 525	154 935
Publicité et promotion	9 335	2 262	970	—	1 318	722	—	—	—	—	—	—	—	—	14 607	8 651
Services informatiques professionnels ou sous-traités	1 310	51 570	8 604	—	16 202	18 481	—	—	56 586	—	608	15 747	—	—	169 108	96 430
Formation du personnel	9 041	14 654	3 111	—	6 964	1 162	—	—	1 900	—	392	3 859	3 487	—	44 570	56 330
Communication	8 566	26 378	10 902	—	14 022	5 635	—	—	4 110	—	2 288	4 356	3 699	—	79 956	72 400
Déplacements	3 224	11 624	4 965	—	766	492	—	—	13 857	—	363	1 054	—	—	36 345	26 610
Réparation et entretien	695	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	695	2 615
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	2 178	2 684	—	—	1 749	—	—	—	12 643	—	—	—	—	—	19 254	5 453
Assurances	28 472	—	—	—	—	—	—	—	5 585	—	—	—	—	—	34 057	28 953
Services publics	—	4 029	1 727	—	312	922	—	—	2 500	—	—	52	—	—	9 542	9 316
Charges liées au conseil d'administration	7 318	—	—	—	—	—	—	—	31 074	—	—	—	—	—	38 392	1 098
	381 826	2 289 278	183 600	456 846	1 021 903	65 207	19 088	70 000	16 351 235	93 380	180 354	356 667	144 420	—	21 613 804	17 486 030
Allocation à l'administration centrale	(381 303)	250 000	—	—	100 000	2 500	—	—	8 803	—	—	20 000	—	—	—	—
	523	2 539 278	183 600	456 846	1 121 903	67 707	19 088	70 000	16 360 038	93 380	180 354	376 667	144 420	—	21 613 804	17 486 030
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	—	—	—	165 054	—	—	—	—	209 172	—	—	—	—	—	374 226	521 871

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.